

Initiatives ministérielles

Je le répète, à l'instar de l'opposition officielle, nous faisons preuve du plus grand esprit de coopération possible pour pouvoir régler cette question le plus rapidement possible ce soir. Nous sommes heureux de le faire, mais nous tenons à préciser à nouveau que nous souhaiterions que le gouvernement soit plus ouvert à l'avenir à des arguments réfléchis basés sur l'étude d'un projet de loi et de ses véritables conséquences plutôt que de simplement faire fi des conseils de l'opposition, du simple fait qu'ils viennent des banquettes d'en face.

Nous sommes heureux d'appuyer ces modifications et nous espérons que nous n'aurons pas à suivre ce type de procédure trop souvent à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, très brièvement, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais après avoir entendu les observations de mes collègues de Kootenay et de Kingston et les Îles, j'ai changé d'idée. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons dès le début appuyé avec enthousiasme—et je suis heureux de voir que l'ancien ministre des Transports est présent—le projet de loi qui visait à céder les aéroports aux administrations aéroportuaires locales. De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre étaient d'avis que les administrations aéroportuaires locales constituaient pour nous l'unique façon de soutenir la concurrence à l'échelle internationale, du moins en ce qui concerne les aéroports. Nous débattions à ce moment-là du projet Ciel Ouvert de la circulation aérienne. Par conséquent, nous trouvions que l'idée de céder les aéroports aux administrations aéroportuaires locales était bonne et c'est pourquoi nous l'avons appuyée.

Depuis ce temps-là, j'ai été très déçu de la lenteur avec laquelle la cession d'aéroports aux administrations aéroportuaires locales compétentes s'est faite au Canada. J'ai fait partie du comité dont a fait mention mon ancien collègue et j'ai rendu visite aux administrations aéroportuaires locales d'Edmonton, de Calgary, de Vancouver et de Mirabel au Québec. Elles étaient toutes enthousiasmées par le projet de loi, mais, pour une raison ou une autre, le processus était constamment retardé.

Ce qui m'inquiète monsieur le Président, c'est qu'il y a une administration aéroportuaire locale très active dans ma circonscription de Thunder Bay qui veut prendre en charge l'aéroport. Elle est très intéressée, très bien informée. Je ne veux pas laisser passer l'occasion de dire à mes collègues d'en face à quel point il importe de donner suite à cette proposition avec célérité.

C'est tout ce que je voulais dire, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exposer mon point de vue.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports.

(L'article 1 est adopté.)

Article 2—

M. Peter Milliken (Kingston et le Îles): Monsieur le président, puis-je demander au secrétaire parlementaire de dire au comité si les termes employés dans l'article 2 modifiant le projet de loi original en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles sont bien les mêmes que ceux utilisés dans l'amendement proposé à l'étape de la troisième lecture par mon collègue d'Ottawa-Vanier le 3 juin 1991?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je suis désolé, je n'ai pas le texte de l'ancien amendement sous les yeux. Mais je suis sûr que s'il a été préparé et rédigé par mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier, l'esprit, sinon la lettre, doit être tout à fait similaire.

(L'article 2 est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

(Le titre est adopté.)